

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT V.I., 99, Route de LYON - 69802 - SAINT PRIEST, Constructeur, certifie :

(1) que le véhicule livré en châssis-cabine (voir notas)

(2) Dénomination

D.1	Marque	RENAULT
D.2	Type Variantes* Versions*	33AVB2 CC2 45E8
D3	Dénomination commerciale	KERAX
E	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type (1)	VF633AVB000103783
F1	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	19000
F2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	19000
F3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	44000
J	Catégorie internationale	N3G
J1	Genre national	CAM
K	Numéro de la réception par type	RT 11854
P1	Cylindrée (cm ³)	11116
P2	Puissance nette maxi (kW)*	(G+J01)
P3	Source d'énergie	gazole
P6	Puissance administrative (CV)	30CV
S1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)*	002
U1	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	avec moteurs DCI11 : G+J01 Sortie VERTICALE (V) : 083
U2	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn ⁻¹)	1500
V9	Classe environnementale	8877*0127A

ATTENTION : PTRA de 44000 kg autorisé uniquement pour véhicule avec certificat de carrossage pour PTE.CONT. Sinon, PTRA limité à 40000 kg maxi

Mention à reporter sur le certificat d'immatriculation : ~~TE possible R 322.2~~ PTRA = 80000 kg

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du Procès-Verbal de Réception ci-dessus;
- sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Lyon, le 23/11/2005

RENAULT TRUCKS MARSEILLE

Capital de 1 000 000 €

Adresse : Voie d'Irlande - 13127 VITROLLES

Tel 04 42 77 66 66 - Fax 04 42 77 66 75

SIRET 302 472 501 00055 - RCS LYON

Siège social : Parc Mail - 523 cours du 3^e Millénaire

69800 Saint Priest - SIRET 302 472 501 00063

RENAULT TRUCKS

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation en CAM du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le Procès-Verbal de Réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la Réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un Procès-Verbal de Réception à Titre Isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation en VASP du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le Procès-Verbal de Réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la Réception des véhicules, ainsi qu'un Procès-Verbal de Réception à Titre Isolé (sauf carrosserie BOM).

NOTA 4 : Ce véhicule est apte à circuler en engin de service hivernal dans les conditions ci-après :

PTAC : 21000 kg

PTRA : 24500 kg ou 40000 kg

Maxi sur essieu 1 : 8960 kg ou 9600 kg

Maxi sur essieu 2 : 13000 kg

Il devra subir une réception à titre isolé par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement avant son immatriculation.